



## Communiqué de presse

Saint-Denis

Le 31 juillet 2013

### Recrutement du directeur du service départemental d'incendie et de secours de La Réunion

---

Le jeudi 25 juillet 2013, ont eu lieu en préfecture les entretiens pour le recrutement du directeur du SDIS, organisés par le conseil d'administration du SDIS (CASDIS) et par l'Etat. Ces entretiens se sont déroulés conformément aux dispositions prévues par le code général des collectivités territoriales et dans le strict respect du principe d'égalité de traitement des candidats.

Au cours des entretiens, chacun des candidats a eu la possibilité de se présenter et de défendre son projet pour le SDIS de La Réunion.

A l'issue des auditions, la présidente du CASDIS, le préfet et les représentants des ministères des Outre-mer et de l'Intérieur, ont délibéré sur le fondement de critères objectifs précis.

A cette aune, le Colonel Jean-Marc LOUBRY a été retenu et devrait prendre ses fonctions prochainement.

Il aura pour mission de relever le challenge de la modernisation et de la rationalisation du SDIS qui aspire aujourd'hui à retrouver davantage de sérénité et de cohésion, préalable nécessaire à un recentrage sur sa mission d'intérêt général, au bénéfice de la population réunionnaise. La priorité immédiate sera d'optimiser la capacité opérationnelle, notamment dans la perspective de la saison feux de forêts.

Cette nouvelle étape doit permettre à tous les acteurs (élus au CASDIS, Etat, personnels administratifs, sapeurs pompiers professionnels et volontaires) de construire un nouvel avenir pour le SDIS.

Il s'agira ainsi, entre autres, de permettre la mise en œuvre des grands projets de l'établissement (plan de casernement, volontariat, gestion unifiée des appels, plate-forme 15/18, coopération régionale, etc.) et d'envisager en parallèle l'actualisation du SDACR (Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques).

A ces fins, la présidente du CASDIS et le préfet donneront prochainement une feuille de route commune au directeur. Cette feuille de route s'inspirera de l'audit en cours au SDIS. Des bilans d'étape réguliers devront leur être présentés.

Dans un contexte difficile, la présidente du CASDIS et le préfet rappellent leur attachement au SDIS et aux personnels qui le composent, ainsi qu'aux missions dont ils ont la charge, au service des réunionnais.

#### Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle

Tél. 0262 40 74 18 / 74 19 - courriel : [communication@reunion.pref.gouv.fr](mailto:communication@reunion.pref.gouv.fr)

[www.reunion.gouv.fr](http://www.reunion.gouv.fr)

